



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Député européen

ARRETE N°2019 - 34 **portant mise en œuvre des appels à propositions** **relevant du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020**

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

- VU** le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles, notamment son article 78 ;
- VU** la décision de la Commission européenne du 12 décembre 2014, n°C(2014) 9890, portant adoption du Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 ;
- VU** le décret n°2014-580 du 30 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- VU** la délibération n°14-606 du 27 juin 2014 du Conseil régional portant candidature de la Région comme Autorité de Gestion des Programmes régionaux FEDER, FSE, FEADER et interrégional du Massif des Alpes (POIA) pour 2014-2020 ;
- VU** la délibération n°18-52 du 16 mars 2018 du Conseil régional donnant délégation au Président du Conseil régional pour procéder, après avis du comité régional de programmation, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Région est l'autorité de gestion ;
- VU** l'accusé-réception de la délibération n° 14-606 par le Préfet de Région Provence-Alpes Côte d'Azur, en date du 7 août 2014 ;

CONSIDERANT :

- que par délibération n°18-52 du 16 mars 2018, le Conseil régional a décidé de déléguer à son Président le pouvoir de procéder, après avis du comité régional de programmation, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Région est l'autorité de gestion ;
- que le Comité de suivi régional FEDER/FSE, qui s'est tenu le 18 décembre 2014, celui dont la procédure de consultation s'est achevée le 27 décembre 2016, celui du 14 décembre 2017 et celui dont la procédure de consultation s'est achevée le 19 décembre 2018 ont validé les critères et la méthode de sélection des opérations dans le cadre du Programme opérationnel FEDER/FSE pour 2014-2020 ;
- qu'il convient de mettre en œuvre les appels à propositions correspondants ;

A R R E T E

Article 1 :

Sont mis en œuvre les appels à propositions relevant du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 suivants :

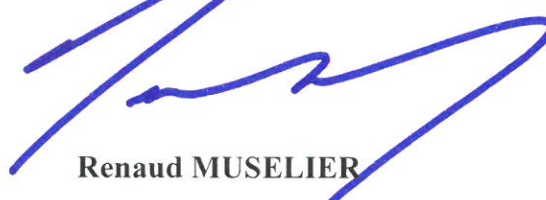
- Pi10.3-OS5A-2019 « Améliorer la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service des publics, tout au long de la vie » ;
- Pi10.3-OS5B-2019 « Augmenter l'accès à une première qualification et l'élévation du niveau de formation des personnes les plus éloignées de l'emploi » ;
- Pi10.3-OS5C-2019 « Augmenter l'accès des jeunes ayant le moins d'opportunité et des publics sous-main de justice dans les actions d'accompagnement, d'orientation et de formation » ;
- Pi10.3-OS5D-2019 « Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur » ;
- Pi10.3-OS5E-2019 « Développer et promouvoir l'apprentissage vecteur d'insertion professionnelle durable »

Article 2 :

Les appels à propositions seront publiés sur le site :

www.europe.maregionsud.fr

Marseille, le 28 JAN. 2019



Renaud MUSELIER